

Impact de la para-diplomatie des collectivités territoriales sur les dynamiques territoriales : étude appliquée à la coopération décentralisée franco-algérienne

Impact of the para-diplomacy of local authorities on territorial dynamics: a study applied to Franco-Algerian decentralized cooperation

Guesmia El Hadi ^{*1}, Université de Tizi-Ouzou, Algérie, elhadiguesmia39@gmail.com

Abrika Belaid ², Université de Tizi-Ouzou, Algérie, belaidamazigh@yahoo.fr

Hassaine Mahfoudh ³, Université de Tizi-Ouzou, Algérie, hasma119@yahoo.fr

Date de soumission: 29 /4/2021 Date d'acceptation: 22/2/2022 Date de publication: 06/06/2022

Résumé :

L'article traite de la para-diplomatie portée par les collectivités territoriales en Algérie. Il s'interroge sur l'apport de l'action extérieure des partenariats menés dans les wilayas de Tizi-Ouzou et de Bejaïa soutenant l'option d'un développement économique local. Méthodologiquement la contribution articule les aspects conceptuels retraçant le passage de la diplomatie gouvernementale à la para-diplomatie aux aspects empiriques analysant les accords de partenariat engagés en Kabylie. Les conclusions montrent les limites de la coopération décentralisée en Algérie qui se traduisent par le peu d'engouement enclenchés.

Mots clés : para-diplomatie, coopération décentralisée, collectivités territoriales, dynamiques économiques territoriales.

Abstract:

The article deals with the para-diplomacy carried out by local authorities in Algeria. It examines the contribution of external action partnerships in the regions of Tizi-Ouzou and Bejaïa in support of local economic development. Methodologically, the contribution articulates conceptual aspects tracing the passage from government diplomacy to para-diplomacy to empirical aspects analyzing the partnerships engaged in Kabylia. The conclusions show the limits of decentralized cooperation in Algeria, which are reflected in the lack of interest.

key words: para-diplomacy, decentralized cooperation, territorial authorities, territorial dynamics.

* Hassaine Mahfoudh

Introduction :

Pendant longtemps, l'Etat a monopolisé la pratique de la diplomatie ; or de nos jours, de nombreux acteurs infranationaux et privés exercent de la diplomatie, ne serait-ce qu'en complémentarité ou en conflictualité, à côté des acteurs gouvernementaux : c'est ce qui est désigné par « para-diplomatie » ou « diplomatie sub-étatique ».

Dans le domaine des échanges économiques, les missions classiques de la diplomatie économique, en tant qu'un ensemble des activités diplomatiques officielles, consistent à appuyer et à promouvoir l'action extérieure des collectivités territoriales (CT) recherchant des opportunités de partenariats et participer, de ce fait, efficacement à la dynamique économique internationale.

Dans la présente contribution, nous partons de l'idée que l'insertion internationale de l'Algérie a connu un processus complexe qui est mis en œuvre, dans lequel plusieurs acteurs interviennent et interfèrent. Nous pouvons, d'emblée, avancer que cette insertion résulte d'une approche politique au plus haut niveau de l'Etat et qu'elle est mise en œuvre, institutionnellement, à travers des accords interétatiques (bilatéraux ou régionaux). Parallèlement, elle est accompagnée par une forte dynamique des acteurs infra-étatiques (CT) à l'international, celles-ci s'appuient-elles fondamentalement sur une diplomatie active et offensive.

Les partenariats/coopérations internationaux sont importants aussi bien pour les institutions infra-étatiques que pour l'Algérie en tant qu'Etat unitaire. Car ils leur permettent, à la fois, de tirer profit des dynamiques régionales et internationales (relais de croissance externe) qui sont le plus souvent, faut-il le souligner, insuffisamment mobilisés pour améliorer leur positionnement à l'échelle mondiale et ce, compte tenu des atouts indéniables dont l'Algérie dispose et qui sont reconnus par les observateurs et les différentes institutions qui réalisent des études et rapports à ce sujet en évoquant souvent les atouts de l'Algérie et la dimension des potentialités internationales du développement du pays.

Dans l'optique d'une insertion internationale efficace de l'Algérie, l'article interroge la corrélation entre la diplomatie portée par les CT à travers la coopération décentralisée (CD) franco-algérienne (F-A), les partenariats économiques et la dynamique territoriale. Notre objectif est ainsi de mettre l'accent tout particulièrement sur le processus de décision de ces CT en matière de partenariats et sur les logiques qui transcendent cette action extérieure en relation

notamment avec la diplomatie officielle. Plus précisément, nous nous intéressons donc dans cet article au processus d'internationalisation des CT en Algérie ainsi qu'à leurs actions diplomatiques en soutenant l'hypothèse que ce processus favorise (influence positivement) les partenariats économiques et ce qui est de nature, par ailleurs, d'élargir de manière significative le champ d'intervention et de multiplier les opportunités des collectivités avec les partenariats en tant qu'un levier de dynamiques des territoires. Il est indéniable que la maîtrise de ce processus d'internationalisation et sa convergence avec les priorités diplomatiques nationales sont un gage de réussite de ce processus. Dans quelle mesure les actions extérieures des collectivités ou bien ce que l'on désigne par la para-diplomatie sont en corrélation avec l'attrait des partenariats induisant des dynamiques territoriales en Algérie ?

Pour répondre à cette question, nous tenterons d'analyser les déterminants et le comment se développe l'internationalisation des entités infra-étatiques à travers l'analyse du cas de la CD-FA. La méthodologie articule d'un côté entre les aspects théoriques, qui feront l'objet de la première partie, mobilisés dans le cadre conceptuel autour des concepts de la diplomatie (plus précisément la para-diplomatie) en mettant en exergue le passage de la diplomatie gouvernementale à la para-diplomatie multiple et la diplomatie économique intégrant la para-diplomatie et de celui de la CD et les implications qu'elle porte en matière de dynamiques territoriales, afin de montrer l'engagement des CT dans la para-diplomatie; et d'un autre côté les aspects empiriques en abordant d'abord, en premier lieu, la coopération F-A dans le contexte de la para-diplomatie qui mettra en relief l'évolution du partenariat franco-algérien et la différence de l'encadrement juridico-institutionnel de la CD en France et en Algérie. Puis, en second lieu d'établir un état des lieux de l'expérience F-A en matière de CD en dressant un aperçu historique avant de passer enfin à l'analyse des accords engagés en Kabylie. En guise de conclusion l'accent sera mis sur les objectifs réalisés notamment en termes d'actions culturelles et de dynamiques économiques.

LA PREMIERE PARTIE : Cadre conceptuel de la diplomatie, de la coopération décentralisée et des dynamiques territoriales

Le phénomène de la mondialisation accélère la transformation des relations économiques internationales en créant un nouveau contexte dans lequel ses acteurs (entreprises, ONG, citoyens et secteur public etc.) fixent leurs objectifs :

économiques, sociaux et culturels. Dans ce sens, Scholte (2001) observe qu'avec « *la mondialisation, des relations de caractère supra-territorial ont vu le jour* »¹ et celles-ci ont deux principales caractéristiques : une plus grande interdépendance² entre les différents agents économiques, au-delà des frontières géographiques et des limites politiques ; et une inter-connectivité totale de ces acteurs agissant en tant qu'unité en temps réel à l'échelle mondiale. Ces deux phénomènes ont largement modifié la fonction économique et le rôle à jouer par les États.

Le processus historique de la mondialisation est forcément destiné à apporter de véritables changements au niveau politique, économique et sociétal. Tout cela, aura, par conséquent, un impact direct sur les relations économiques internationales, sur l'activité diplomatique et donc sur l'objet de notre étude : les implications de la para-diplomatie via les partenariats issus des accords engagés par les CT dans le cadre de la CD.

Dans cette optique, à la lecture de la politique extérieure de l'Algérie, on déduit le flou qui la caractérise, car depuis le début du troisième millénaire, l'encouragement de l'internationalisation de ses CT enregistre un retard, et ce, en dépit, notamment, de l'amélioration, dans le cadre de son adhésion aux différents groupements régionaux tels que ceux de l'Union Européenne (UE) et de l'Union Africaine (UA), de sa législation et la mise en place entre autres d'un arsenal d'instruments réglementaire et juridique destiné les accompagner et faciliter leur action économique extérieure.

CHAPITRE 1 : Les dynamiques territoriales en vogue

La dynamique territoriale articule entre deux notions basiques « *la coordination et ses répercussions à l'échelle territoriale, les ressources construites sur un territoire* »³. Les dynamiques territoriales⁴ impliquent des changements spatiaux

¹ Jan Aart Scholte, Globalization, Governance and Corporate Citizenship. Journal of Corporate Citizenship, (Spring), 2001, pp.15-23

² Raymond Saner & Lichia Yiu, International economic diplomacy: Mutations in post-modern times, Netherlands Institute of International Relations' Clingendael', discussion paper (84), 2003, pp.1-37

³ Hans-Kristian Colletis-Wahl, Véronique Peyrache-Gadeau, Bénédicte Serrate, Introduction générale. Les dynamiques territoriales : quelles nouveautés ? Revue d'Économie Régionale & Urbaine 2008/2, p 152.

⁴ L'approche par les dynamiques territoriales consiste à examiner les « changements des organisations territoriales et les forces qui les provoquent et qu'ils contraignent » (Roger Brunet, Robert Ferras et Hervé Thery, 1992, 159).

temporels multidimensionnels perceptibles⁵ à travers l'évolution du mode de gouvernance territoriale découlant des interactions entre les organes déconcentrés du pouvoir central et les instances décentralisées représentées par les élus locaux ; du processus de recomposition territoriale ; et des mutations des systèmes productifs locaux. Ces changements mouvants marquent l'émergence de nouvelles conceptions par les pouvoirs publics à propos de l'institutionnalisation de l'action extérieure des CT à l'échelon national (inter-territorialité infranationale) et internationalement en ce qui concerne la CD engageant des collectivités territoriales de deux pays.

Le contexte de redéfinition des compétences dédiées aux collectivités locales a favorisé en France les initiatives permettant aux collectivités infranationales la jonction par des partenariats autour des synergies territoriales. Depuis une dizaine d'année, la nouvelle législation notamment les codes des CT en Algérie font référence pour la première fois explicitement à l'intercommunalité et à la CD, sans pour autant que cela n'induisse d'éléments constitutifs d'une décentralisation large ouverte sur une forme précise de régionalisation ; d'où l'interrogation du rôle des collectivités dans la tradition d'un Etat connu par sa forte concentration du contrôle par le pouvoir central. Ceci freine singulièrement les initiatives prises par les instances légitimes de gouvernance locale. Pourtant, la diplomatie non gouvernementale menée par les CT et les acteurs de la société n'est pas aux antipodes de la diplomatie.

Le développement territorial qui concerne l'espace géographique infranational renvoie à plusieurs dimensions. La pertinence de la taille, la proximité, les ressources mobilisables et l'homogénéité des composantes de ces territoires impactent directement les attentes des divers acteurs interagissant. Selon Greffe (2002) cité par Hattab-Christmann, Malika(2007)« *Si les critères de compétitivité privilégient les grands espaces comme la région où peuvent s'organiser les relations interentreprises, se conquérir les grands marchés et se négocier les politiques d'attractivité, ce sont les espaces de proximité qui répondent aux préoccupations socio-économiques des acteurs locaux* »⁶.

⁵ D'après Olivier Crevoisier et Hugues Jeannerat (2009, p 20) la « capacité de participer à des mobilités à moyenne et longue distance peut être explorée avec les concepts développés par l'économie territoriale ».

⁶ Malika, Hattab-Christmann, Dynamiques de développement local et coordinations entre acteurs Entre capital social et proximités. Redes. Revista do Desenvolvimento Regional,2007, p 178

CHAPITRE 2 : De la diplomatie gouvernementale à la para-diplomatie multiple

La diplomatie a évolué en fonction de l'époque à laquelle elle a dû fonctionner. Alors que la définition traditionnelle plaçait la diplomatie dans l'articulation de « *la politique étrangère des Etats et la représentation de leurs intérêts nationaux* »⁷, la diplomatie moderne doit reconnaître que le nombre d'acteurs intervenant dans la pratique diplomatique a augmenté à l'ère de la mondialisation. Dans un monde globalisé et interconnecté, « *le travail diplomatique s'est fragmenté et repose sur la participation simultanée de multiples acteurs ((para-)publics et privés) dont l'un, mais pas le seul, est l'État-nation* »⁸. D'où la première approximation de la nouvelle diplomatie⁹ en la définissant comme « *la gestion des relations entre États et entre ceux-ci et les autres acteurs* »¹⁰, de la mondialisation.

Les États partagent, ainsi, l'action diplomatique avec de nouveaux acteurs à savoir: les infranationaux du fait de la décentralisation et du transfert de pouvoir et de ressources en faveur des institutions territoriales : dans le cas algérien, les CT (communes, wilayas); les supranationaux du fait des processus d'intégration régionale et multilatérale ; les organismes réglementaires et entreprises publiques ; enfin, l'apparition de nouveaux acteurs comme les FMN, ONG et les individus. Toujours est-il les intérêts à promouvoir pourraient, selon l'identité de l'acteur en question, être complémentaires ou non avec ceux défendus par l'État. Dans cette perspective, Saner et Yiu (2003) définissent la nouvelle diplomatie « *comme le mécanisme de représentation, de communication et de négociation utilisé par l'État et les autres acteurs internationaux pour gérer leurs intérêts* »¹¹ aussi bien politico-diplomatiques qu'économiques, fussent-ils. Ainsi, en donnant la possibilité d'exercer de diplomatie à d'autres acteurs en dehors de l'Etat, les deux auteurs permettent de conceptualiser comme diplomatie des actions entreprises dans la sphère internationale par d'autres acteurs, para publics et privés : entités territoriales, entre autres. Dans le même sens, Woolcock et Bayne (2011)

⁷ Martine Azuelos, Les évolutions de la diplomatie économique américaine. Géoéconomie, Hiver 2010 -2011, 19 p.

⁸ Nicholas Bayne & Stephen Woolcock, The New Economic Diplomacy: Decision-Making and Negotiation in International Economic Relations. Global Finance, Routledge; third edition, 2009. p.9.

⁹Ibid

¹⁰Barston, R.). Modern Diplomacy. Longman; third edition. 2006; pp.1-2

¹¹ Raymond Saner & Lichia Yiu, op cit. 16-17.

considèrent que la diplomatie économique est celle qui englobe les actions internationales de nature économique menées par tous les gouvernements dans le secteur public, reconnaissant ainsi la participation aux relations internationales d'autres acteurs extérieurs à l'État, comme les entités infra-étatiques, les acteurs privés (entreprises etc.).

Premièrement : La diplomatie économique porteuse de la para-diplomatie

La diplomatie économique intègre principalement l'activité extérieure des autres acteurs de la mondialisation, en dehors de seul acteur étatique telle que mentionnée dans les travaux de Woolcok et Bayne (2011), Saner et Yiu (2003), Cornago (1999, 2010), Melissen (1999, 2016). A ce titre, la para-diplomatie concerne les relations (économiques) internationales (externes, transnationales ou transfrontalières) des autorités sub-nationales (régionales ou locales), qui sont menées en parallèle et en complément d'actions similaires de l'autorité centrale (c'est à dire de diplomatie officielle)¹². Ceci va correspondre à la « coopération décentralisée », au sens de l'approche française.

Ceci malgré la définition fournie par Ivo Duchacek (1984), qui était plutôt sceptique à l'égard du concept de para-diplomatie au départ (car il n'a utilisé le terme que pour décrire un vaste concept comprenant des régimes régionaux transfrontaliers et une micro-diplomatie mondiale), décrit la para-diplomatie comme « *l'activité des gouvernements constitutifs de politiques nationales plus vastes visant à affirmer une compétence internationale propre, principalement dans les domaines touchant à leur juridiction respective* »¹³. Cette interprétation se compose de trois éléments cruciaux : les unités constitutives de l'État en tant que prestataires ; une activité orientée au-delà des frontières nationales ; et la réalisation de ses propres intérêts locaux. C'est la définition qui sera reprise par de nombreux auteurs (Keating, 2013 ; Aldecao, 2013 ; Cornago, 1999, 2010 ; Kania, 2019).

Ces derniers ont souvent décrit l'action extérieure des entités territoriales comme la para-diplomatie, c'est-à-dire l'ensemble des actions entreprises par les entités

¹² Stéphane Paquin, La para-diplomatie (Chapitre 3) dans Thierry Balzacq, Frédéric Charillon, Frédéric Ramel (sous dir), Manuel de diplomatie, presses de Sciences Po, 2018, P.59

¹³ Duchacek, Ivo D, The International Dimension of Subnational Self- Government, Publius, vol. 14, No. 4, 1984, P.05
2124

sous-nationales dans le domaine des relations internationales¹⁴. Lecours (2008) différencie l'activité para-diplomatique des entités infra étatiques en trois niveaux : celle entièrement consacrée à l'action économique ; l'action coopérative et multidimensionnelle (l'action économique est complétée par d'autres actions telles que culturelles, technologiques..) ; et la dimension politique, liée à la différenciation identitaire de la région par rapport au pays auquel elle appartient. Alors que Cornago (2010)¹⁵ préfère définir l'action diplomatique des entités territoriales comme une diplomatie « infra-étatique », qui englobe non seulement l'activité diplomatique parallèle des régions vis-à-vis de l'Etat-nation, mais aussi les autres coopératives et convergences entre les deux institutions.

Deuxièmement : Genèse de la conceptualisation de la para-diplomatie

Le phénomène des activités extérieures des entités sub-étatiques, qualifié de para-diplomatie dans la littérature académique, reste un domaine relativement peu visité en sciences économiques, du moins en sciences politiques. Sa conceptualisation¹⁶ autant que sa signification soulèvent en effet autant de questionnements et divergences parmi les chercheurs qui sont divisés entre partisans et opposants. Ainsi, Rohan Butler (1961, p 12) voit en la para-diplomatie « *le plus haut niveau de diplomatie personnelle et parallèle, complétant ou concurrençant la politique étrangère régulière du ministre concerné(...) menée par des agents diplomatiques autres qu'officiels* »¹⁷. Cependant, l'auteur était critiqué dès le départ par de nombreux observateurs qui voient en cette définition qu'une nouvelle appellation d'un phénomène qui existe déjà dans beaucoup de travaux scientifiques, à savoir ;diplomatie secrète¹⁸. Bien que cette définition de para-diplomatie suggérée par cet auteur ait été ultérieurement reprise par de

¹⁴ Raymond Saner & Lichia Yiu, *ibid*, 2003, p.14

¹⁵ Noé Cornago, *Diplomacy and Paradiplomacy in the Redefinition of International Security: Dimensions of Conflict and Cooperation*. *Regional & Federal Studies* 9(1), 1999, p.42-43.

¹⁶ Ainsi, faut-il considérer cette para-diplomatie comme une simple extension de la diplomatie classique à des acteurs sub-étatiques ou une nouvelle forme de diplomatie, comme on vient de le souligner ci-dessus, introduisant des changements dans les affaires internationales.

¹⁷Manuel Duran, *Mediterranean Para-diplomacies. The Dynamics of Para-diplomatic Reterritorialization*, Leiden and Boston: Brill Nijhoff, 2015, P 23.

¹⁸ Alexander Kuznetsov, *Theory and Practice of Para-diplomacy. Subnational Governments in International Affairs*. London and New York: Routledge, 2015, P 26

nombreux chercheurs¹⁹, cependant, dans les années 1970, beaucoup d'autres définitions distinctes du concept vont voir le jour.

Ainsi, après l'ambiguïté des définitions antérieurs du concept de la para-diplomatie²⁰, il fallait attendre les travaux de Ivo Duchacek (1984 ; 2001)²¹ pour que le terme soit ancré dans le discours scientifique. Cependant, la définition analytique de la para-diplomatie reste vague jusqu'au début des années 2000 et pour s'inscrire dans les tendances académiques en relations internationales décrites par Aguirre (2013) comme dotant « *certaines mots à la mode d'un succès mystérieux dans la littérature spécialisée* »²². Cette tendance n'implique pas que la para-diplomatie reste un concept purement théorique et académique ou un phénomène abstrait. Au contraire, elle a été conceptualisée en raison des observations précédentes de la pratique politique dépassant les cadres d'analyse centrés sur l'État²³.

CHAPITRE 3 : La coopération décentralisée : importance du partenariat bilatéral dans les nouvelles exigences territoriales

Au niveau infra étatique, CD désigne « *une coopération politique et stratégique, de territoire à territoire...qui développe une vision transversale du développement local qui se fonde sur l'idée de la réciprocité* »²⁴. Elle constitue le prolongement des jumelages opérés en Europe au lendemain de la deuxième guerre mondiale comme objectifs la réconciliation et la compréhension entre les populations dans un cadre d'échange culturel²⁵. Avec les mouvements de décolonisation qu'ont

¹⁹ Keith Hamilton & Richard Langhorne, *The Practice of Para-diplomacy its Evolution, Theory and Administration*. London and New York : Routledge, 2011.

²⁰ D'autres appellations cependant existent : diplomatie sub-étatique, proto-diplomatie, micro-diplomatie, diplomatie à paliers multiples.

²¹ Notons que ces manuscrits étaient essentiellement consacrés au problème des relations internationales dans les États fédérés, et joueraient ainsi un rôle crucial dans le développement de la recherche sur la notion de la para-diplomatie en tant que nouvelle orientation de la science politique contemporaine.

²² Inaki Aguirre, *Making Sense of Para-diplomacy? An Intertextual Enquiry about a Concept in Search of a Definition*. In, Francisco Aldecoa, Michael Keating, *Para-diplomacy in Action. The Foreign Relations of Subnational Governments*. London and New York: Routledge, 2013, p 185

²³ Magdalena Kania, *Beyond the Economic Agenda: Towards a Normative Dimension of Paradiplomacy*. In *Politické vedy*. [online]. Vol. 22, No. 2, 2019. P 64-65.

²⁴ Patrice Noisette & Virgine Rachmuhl, *Coopération décentralisée et développement urbain. L'intervention des collectivités territoriales*, Direction générale de la coopération internationale et du développement. Ministère des affaires étrangères et européennes. France, 2007 p 22.

²⁵ Iris Boinvilliers, *La coopération décentralisée : acteurs, pratiques, procédures : l'appui aux initiatives des collectivités territoriales*. Saint Etienne : les éditions GRET, 1996.

connus les pays du Sud durant les années 1960, ces jumelages ont investi de nouveaux territoires avec un élan de solidarité²⁶. Dans cette perspective, les jumelages Nord-Sud revêtent des logiques humanitaires et d'aide au développement. Toutefois, ces approches ont été remises en cause faute de leurs incapacités à apporter des solutions aux besoins évolutifs et changeants dans les pays du Sud²⁷. Voulant dépasser ces approches classiques, la CD s'inscrit davantage dans une approche partenariale²⁸ d'intérêts mutuels et de réciprocité visant à profiter les deux territoires en coopération dans une logique de « gagnant-gagnant »²⁹.

Ne faisant pas objet de droit international, la matérialisation de la CD dépend étroitement de l'implication des institutions étatiques qui la portent³⁰. Les dynamiques économiques à l'échelle territoriale conçues dans la cadre de la CD ne peuvent s'opérer en l'absence d'un partenariat bilatéral durable, d'une volonté politique des contractants, mais également d'instruments d'assistance et de cadre de suivi adéquat³¹. Dans ce contexte, comment est présentée cette pratique dans la réalité F-A ?

CHAPITRE 4 : L'engagement des collectivités territoriales dans la para-diplomatie

Vu l'importance et le rôle avéré ou réel des CT dans la croissance et le dynamisme dans de nombreux secteurs d'activités, nous considérons que l'engagement de ces entités infranationales dans le cadre d'une diplomatie économique volontariste à l'international est de nature à contribuer à l'insertion

²⁶ Adda Bekkouche & Bertrand Gallet, La coopération décentralisée. L'émergence des collectivités et autorités territoriales sur la scène internationale, AFRI, volume II, 2001

²⁷ Abdelkader Djeflat, La coopération décentralisée face aux besoins changeants des pays du Sud, in Bekkouche, Adda, Gallet Bertrand & Villard Yves, la coopération décentralisée change-t-elle de sens, in revue Collection références, Cités Unies France, 2007, P 104-125.

²⁸ Arezki Akerkar, La coopération économique décentralisée franco-algérienne : expression d'une nouvelle solidarité ou réaffirmation de la logique marchande ? Mondes en développement, n° 175, 2016, p. 97-112.

²⁹ Bruno Boidin & Abdelkader Djeflat, Présentation. Mutations et questions autour de la coopération décentralisée, Mondes en développement 2016/3 (n° 175), 2016, p. 7-22. DOI 10.3917/med.175.0007.

³⁰ César Noizet, La coopération décentralisée et le développement local, les instruments juridiques de la coopération, L'Harmattan, France, 2003.

³¹ Belaid Abrika, La coopération décentralisée, un levier pour le développement économique territorialisé. Exemples de projets de coopération franco-algérienne, les Wilayates de Bejaia et Tizi-Ouzou, Mondes en développement 2016/3 (n° 175), 2016, p. 59-76. DOI 10.3917/med.175.0059

internationale et régionale efficace de l'Algérie. Ainsi, en se basant sur les partenariats et les CD conclus grâce à leurs actions diplomatiques avec leurs homologues étrangers, cette participation des collectivités aux affaires économiques internationales du pays, permettra forcément de développer des synergies et contribuer à la dynamique territoriale.

Les actions diplomatiques des entités sub-étatiques sont en phase avec les partenariats noués qui ont connu, ces deux dernières décennies, une augmentation en débouchant sur des CD qui sont d'une nature, par voie de conséquence, à contribuer à une réelle dynamique territoriale en Algérie.

Aujourd'hui, les projets de partenariats définis dans le cadre de la CD dépassent leur caractère d'assistance et de solidarité d'autrefois pour traiter en sus de culturel et de sportif des intérêts beaucoup plus économiques et commerciaux. Dans cette perspective, la coopération économique décentralisée tente désormais, pour reprendre la synthèse de rapport remis par la Région Nord-Pas de Calais et CUF (2012) « *de bâtir et d'entretenir des réseaux de coopération économique entre territoires ayant une histoire et un avenir en commun. Ces réseaux permettront de rapprocher des écosystèmes économiques, pour favoriser l'émergence des projets et de partenariat économique et renforcer ces échanges commerciaux à l'international* »³². A ce égard, quelques illustrations de projets de partenariats économiques réalisés dans le cadre de la coopération franco-algérien (CD F-A), peuvent être cités, à savoir :

- la mise en relation du pôle de compétitivité « recherche et innovation » et du « cluster » Rhônalpin et algérien, portés par Entreprise Rhône-Alpes à l'international (ERAI) ;
- le projet de développement de la filière laitière en Algérie par la Bretagne. Ces exemples expliquent l'importance de la réciprocité et sont des projets d'interface et de développement économique³³.

Quoi que, globalement, ces partenariats/coopérations sont porteurs de projets de développement économique, des insuffisances demeurent, notamment celles liées à la coordination et le manque d'organisation qui caractérisent ces multiples

³²Cites-Unies-France, synthèse de la journée sur la coopération économique décentralisée, conférence régionale tenue à Lille, 20/06/2012. P 2.

³³ Naima Hachemi-Douici & Djamel Si Mohammed, La conception algérienne de la coopération économique décentralisée : état des lieux, contraintes et perspective pour sa concrétisation, Mondes en développement 2016/3 (n° 175), 2016, p. 80

projets³⁴. Par ailleurs, es travaux de recherche déplorent l'absence de cadre juridique dans ce sens, et ont tenté d'émettre des recommandations dans le but de promouvoir l'action extérieure des collectivités qui demeurent, faut-il le souligner, l'apanage souvent de l'Etat, seul détenteur de représentations diplomatiques à l'étranger.

LA DEUXIEME PARTIE : La coopération franco-Algérienne dans le contexte de la para-diplomatie

L'évolution de la coopération a été affectée différemment dans chaque pays. Si la France capitalise une longue expérience en la matière, le développement de cette pratique n'a pas connu le même essor en Algérie. Ce constat apparait d'emblée dans le peu d'expériences et dans l'insuffisance d'assises juridiques et institutionnelles portant particulièrement sur la coopération décentralisée.

CHAPITRE 1 : Evolution du partenariat franco-algérien

Sur le plan bilatéral, le partenariat franco-algérien (F-A) a évolué d'une façon significative depuis 1999 et les relations ont été enrichies suite aux nombreuses visites des chefs d'Etat des deux pays qui ont abouti à la signature de plusieurs accords communs dont les « déclarations d'Alger de 2003³⁵ et de 2012³⁶ ». Les échanges ont effectivement triplé entre 1999 et 2013. La coopération économique entre les deux pays a connu un nouvel essor autour de plusieurs projets structurants (pôles industriels d'Alstom à Annaba, de Sanofi à Sidi Abdallah...). Depuis 2003, Les investissements français en Algérie ont connu une croissance remarquable, passant de 51 à 295 millions de dollars en 2006. Cette croissance a fait renforcer sa position en tant que premier investisseur³⁷.

En 2016, 500 entreprises françaises sont présentes en Algérie représentant 40 000 emplois directs et 100 000 emplois indirects. La France est le deuxième partenaire économique de l'Algérie avec 10,5 milliards d'euros d'échanges, La

³⁴ Belaid Arika, (2016). Op cite. P 18.

³⁵Une déclaration au terme duquel les deux pays s'engagent à établir «un partenariat politique, économique et culturel renforcé ». Disponible sur :http://www.jacqueschirac-asso.fr/archives-elysee.fr/elysee/elysee.fr/ressources_documentaires/afrique_du_nord/algerie/2003/fi004253.html.

³⁶La déclaration d'Alger signée en 2012 constitue un renouveau historique de la coopération franco-algérienne. Dans ce contexte, un document cadre fixant les axes prioritaires de coopération franco-algérienne est mis en place de l'année 2013 à 2017.www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/declaration2012-signee_cle0e89c7.pdf.

³⁷ Emmanuelle Santelli, Annexe 1, Les échanges franco-algériens, la nouvelle donne », Sociologie [En ligne], N°3, vol. 1, 2010.

France exporte 6,4 milliards d'euros vers l'Algérie qui est la troisième destination mondiale hors OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economiques), la première pour l'ensemble du continent africain en termes d'exportations pour les entreprises françaises. La France est le quatrième client de l'Algérie avec 4,4 milliards d'euros d'importations³⁸. Les personnes originaires d'Algérie présentes sur le territoire français en janvier 2019 étaient au nombre de 844200, soit le groupe le plus important d'immigrés.

CHAPITRE 2 : De l'encadrement juridico-institutionnel de la CD en France et en Algérie

La reconnaissance des pouvoirs locaux, définit différemment à travers les processus de décentralisation des deux pays, limite la flexibilité des actions des CD. Dans le domaine de la CD, la France s'est doté d'un arsenal juridique assez conséquent. La première reconnaissance de l'action extérieure des CT françaises est tranchée dans la loi de décentralisation du 2 mars 1982. Pour encadrer l'ensemble des pratiques menées par toutes les CT françaises, la loi relative à l'Administration Territoriales de la République (ATR) du 6 février 1992 consiste à apporter un encadrement juridique et méthodologique des pratiques informelles des jumelages³⁹. Par la suite, plusieurs lois visant la promotion des CT à l'international furent promulguées⁴⁰. La CD française bénéficie également d'une panoplie d'organes spécifiques imbriqués dans plusieurs directions jouissant constitutionnellement chacune de sa liberté et de son autonomie⁴¹ et d'un vaste réseau de partenaires constitués en associations comme Cité-Unies-France (CUF).

Du côté algérien, un vide juridique a longtemps prévalu dans la pratique des CT. Ce n'est qu'en 2011, dans la nouvelle loi relative à la commune, que la notion de jumelage est employée pour la première fois. Dans une perspective de méfiance, la loi relative à la wilaya aborde la notion de coopération d'une manière implicite et floue. Il a fallu attendre 2015 pour qu'une instruction spécifique à la CD soit

³⁸ Viviane Forson, Coopération - Algérie-France : les chiffres pour comprendre ». Actualité économie. Le point du 08-04-2016.

³⁹ Alain Marie, La coopération décentralisée et ses paradoxes. Paris, Karthala, 2005, 229p.

⁴⁰ Loi n° 2005-95 du 9 février 2005 dite Audin-Sintini et Loi n° 2007-147 du 2 février 2007 thiollière.

⁴¹ Mochine Karzazi, La coopération décentralisée franco-marocaine : entre coopération au développement et diplomatie économique d'influence. Thèse de doctorat, Université de Cergy Pontoise (France) ; Université Abdelmalek Essaadi (Tétouan, Maroc), 2013, 401 pages, <https://hal.archives-ouvertes.fr>.

promulguée⁴². Celle-ci, inspirée de la vision française, aborde la CD dans une conception latine et restrictive n'accordant le statut d'acteur qu'aux CT. Dans son volet opérationnel, elle vise à relancer les relations de CD des CT algériennes, prévoit la désignation d'un cadre chargé de la CD qui œuvre sous la direction du wali et insiste sur l'évaluation périodique des accords pour identifier les insuffisances. Par Ailleurs, la CD algérienne, caractérisée par un faible soutien administratif, est directement rattachée au ministre de l'intérieur et des Collectivités locales.

Suivant une politique de rayonnement de la France à l'international, les CT françaises ont développé un réseau très dense dans le monde. En effet, 4737 CT françaises sont engagés à l'étranger et ont noué des relations avec 8150 partenaires étrangers dans 134 pays, totalisant 10531 partenariats de coopération décentralisée dont 3738 projets de CD et 6793 jumelages⁴³. Du côté algérien, la réticence des pouvoirs publics reflète les résultats mitigés de cette pratique. Seulement 86 accords ont été signés à travers 21 pays⁴⁴; ce qui reste très modeste comparativement au nombre de communes et de wilayas.

LA TROISIEME PARTIE : Evolution et état des lieux de l'expérience de la CD F-A

Il s'agit dans ce point de dresser un état des lieux de l'expérience de la CD bilatérale entre la France qui capitalise une longue tradition et une grande expérience dans les partenariats de type para-diplomatique et l'Algérie qui n'enregistre que très peu d'accords en matière de CD. Il est utile de signaler que l'essentiel des accords signés par les CT Algériennes sont engagés avec leurs homologues des CT françaises.

CHAPITRE 1 : Historique des accords de la CD F-A

Sur les 86 accords recensés dans le cadre de la CD algérienne, 62 (plus de 70%) sont signés avec des CT françaises. La CD F-A est étroitement liée au niveau des

⁴² Instruction N°54 du 10 février 2015 du ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales portant les nouvelles dispositions relatives à la dynamisation des accords de coopération décentralisée liant les collectivités territoriales et leurs analogues étrangères.

⁴³Délégation pour l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales, Ministère des affaires étrangères et européennes, 2017.
<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/cncdext/dyn/public/atlas/accesMonde.html>.

⁴⁴ Site du Ministère de l'intérieur et des collectivités locales,
<https://www.interieur.gov.dz/index.php/fr/le-ministere/le-minist%C3%A8re/cooperation-et-partenariat.html#faqnoanchor>.

relations diplomatiques et des échanges économiques découlant des accords politiques entre les deux pays. Les premiers contacts entre les CT des deux pays remontent aux années 1980 à l'initiative de la coopération entre Alger et Marseille, intervenue au moment des débats sur la décentralisation en France⁴⁵. L'instabilité politique qu'a traversée l'Algérie pendant les années 1990 a engendré un frein pour la CD. Les rencontres franco-algériennes à différents niveaux qui ont eu lieu durant les années 2000⁴⁶ ont permis un nouvel élan pour la CD F-A où plus de 30 accords ont été signés. Toutefois, la crise de mémoire émergée à partir de l'année 2005 avec le vote de la loi N°2005-158 vantant les aspects positifs de la colonisation a causé un recul considérable des relations entre les deux pays et a empêché la tenue des troisièmes rencontres des maires F-A envisagée en 2009. Bien que le document cadre du partenariat F-A, introduit dans le cadre du renouveau des relations en 2012, insère la CD parmi les axes prioritaires de coopération, une vraie politique n'a pas émergé en ce sens. Les problèmes de gouvernance traversés par l'Algérie à partir de 2013, l'intense période électorale que la France a connue de mars 2014 à juin 2017 ainsi qu'un contexte international de plus en plus chaotique en Europe et en Méditerranée, ont contribué à paralyser les partenariats noués entre les CT des deux pays⁴⁷. Depuis 2016, la CD F-A traverse une période vide. Le désintéressement, le contrôle abusé et le scepticisme croissant que manifeste l'Algérie à l'égard de la CD entre les collectivités des deux pays a conduit les autorités françaises à fixer d'autres priorités.

Sur le plan opérationnel, la CD F-A a fait intervenir 53 CT françaises et algériennes enregistrant plus de 120 projets dans différents domaines. Les actions d'ordre social et culturel représentent plus de 30% du total des projets alors que les projets à visée économique et de développement local sont très limités. L'échelon communal prédomine dans les accords (40 communes algériennes et 34 françaises). La présence des wilayas algériennes est très timide (11 accords). Ce constat ne fait qu'appuyer l'hypothèse stipulant que la wilaya reste juridiquement

⁴⁵ Cherif Dris, La coopération décentralisée comme politique publique locale à dimension internationale : un exercice de jeu d'acteurs complexe, Revues algériennes des politiques publiques, No 03 février 2014, p 8-25.

⁴⁶ Les premières « Rencontres algéro-françaises des maires » tenues à Alger en 1999 et les deuxièmes « Rencontres franco-algériennes des maires » en 2004 à Paris ont manifesté la vitalité de tous ces partenariats et la volonté des deux pays, à Paris comme à Alger, de les soutenir et de favoriser leur développement

⁴⁷ George Morin, Compte-rendu du groupe-pays Algérie de Cités-Unies-France, 2019.

le pilote de la coopération⁴⁸. Par contre, la non constitutionnalisation de la régionalisation et l'introduction timide de l'intercommunalité en Algérie réduisent la coopération aux communes et aux wilayas.

CHAPITRE 2 : Analyse des accords de CD engagés en Kabylie : contenus, objectifs et réalisations

Les accords traités dans la région de Kabylie sont situés dans deux wilayas, en l'occurrence Tizi-Ouzou et Bejaïa. Leurs reliefs géographiques montagneux et accidentés caractérisent la plupart des communes qui y sont créées de zones éparses, isolées et délaissées par les pouvoirs publics. Au total, l'échantillon des CT se compose de 6 communes de vallée et zone de montagne (Tizi-Rached, Bouzeguène, Larbaa Nath Irathen (LNI), Beni-Douala, Boghni et Akbou) ; 2 communes chefs-lieux de wilaya (Tizi-Ouzou et Bejaïa) ; et une commune côtière (Tichy). Du côté français, l'analyse fait ressortir 9 mairies conventionnées répartie dans 4 départements : La Roche Sur Yon, Longuyon, Aubervilliers, Saint-Denis, Blanc-Mesnil, Belfort, Bagnolet, Epinay-Sur-Seine et Brest. 5 de ces communes sont localisées dans le département de la Seine-Saint-Denis comportant un taux d'émigrés algériens dépassant 19%⁴⁹.

Le choix du partenaire ne semble pas pris en compte dans ces accords présentant plusieurs déséquilibres et incohérences en termes de similitudes entre les CT coopérantes. Des divergences sont observées par rapport à l'étendue territoriale, aux caractéristiques géographiques et en termes d'urbanisation. Aucun accord ne regroupe l'ensemble de ses caractéristiques. Si deux CT coopérantes sont d'une taille adéquate, les autres critères seront très distincts.

Premièrement : Origines, objectifs et évolution des accords

Les modalités de rapprochement, individuelles ou professionnelles⁵⁰, constituent un facteur d'analyse de la performance de la coopération. Les accords initiés par des contacts interpersonnels, reposant sur la volonté et la conviction des initiateurs,

⁴⁸ Taib Essaid, La coopération décentralisée des collectivités territoriales algériennes. Revue Algérienne des Politiques Publiques. N 5- Octobre 2014.

⁴⁹ Jean Pierre Bernard, Atlas national des populations immigrées. Secrétariat général à l'immigration et à l'intégration. Département des statistiques, des études et de la documentation. Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, 2012.

⁵⁰ Bernard Husson & Mahamadi Diawara, Evaluation de la coopération décentralisée franco-malienne, Direction générale de la coopération internationale et du développement, Ministère des affaires étrangères, 2003.

ne renferment généralement que des valeurs amicales et de solidarité tandis que les rapprochements professionnels, constituant l'œuvre des organismes tiers spécialisés dans l'identification des partenaires et l'accompagnement des CT, peuvent faire bénéficier plus favorablement les CT conventionnées. L'analyse des conventions des CT enquêtées révèle que les accords ont été initiés par différentes modalités. Les communautés algériennes établies en France ont énormément contribué au rapprochement de leurs CT d'accueil et d'origine (4 accords). Les relations d'amitié entre les maires ont été à l'origine de 3 accords. Concernant les modalités professionnelles, 2 accords ont été initiés par l'organisation non gouvernementale (ONG) *Touiza Solidarité*⁵¹.

Le caractère embryonnaire de la CD algérienne est perçu à travers la formalisation juridique des conventions. Le jumelage prédomine dans les intitulés des conventions (7 jumelages, 1 lettre d'intention et 1 protocole d'amitié). Toutefois, les thématiques d'intervention arrêtées dans les clauses sont diverses et hétérogènes et ne reflètent pas systématiquement les intitulés des conventions. Les actions d'ordre culturel, en faveur de l'appui institutionnel et de dynamisation économique, dominent dans les objectifs consignés. Le choix de ces thématiques ne constitue pas le fruit de diagnostics territoriaux mettant en avant les potentialités territoriales de chaque collectivité et les attentes de leurs populations.

La durabilité, ou la continuité, des accords est frappée par des intermittences et des interruptions. Or, « *Le dépassement des approches ponctuelles, l'inscription des projets dans la durée et dans un contexte global est un élément essentiel* »⁵². Bien que certains accords soient mis en place depuis plusieurs décennies, ils ont connu de nombreuses ruptures et fluctuations. D'autres cas sont gelés depuis plusieurs années et aucun contact n'a été renoué. L'instruction N° 54 de 2015 n'a pas remédié à cette situation. La mise en conformité et la reconduction des accords signés n'ont pas eu lieu. Le jumelage et le caractère intentionnel caractérisant les accords ne semblent pas être dépassés.

⁵¹ONG fondée en 1995 qui fédère pour la création des passerelles entre les deux rives de la méditerranée. Elle fédère pour la promotion des projets du développement local et de reconstruction, le renforcement des capacités des collectivités locales et des échanges entre la France et les pays du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie).

⁵² Bernard Husson, *Coopération décentralisée et cycle de projet : approche méthodologique*. Centre International d'Études pour le Développement Local (CIEDL), 2006, P 6.

Deuxièmement : Analyse des expériences réalisées : actions culturelles et dynamiques économiques

L'approche classique de la CD caractérise la majorité des actions menées dans le cadre des accords. Les actions ponctuelles, d'aide humanitaire en situation de crise, d'ordre culturel et social dominant les interventions et représentent près de la moitié des opérations effectuées. Des formations professionnelles, des cadres et des élus locaux ont été également enregistrées dans la totalité des accords. Toutefois, les actions à visée économique ne constituent pas l'intervention principale des CT conventionnées. Dans cette optique, 3 projets ont été recensés.

Un projet d'une pépinière d'entreprise, dont le l'objectif se traduit par l'accompagnement de l'entrepreneuriat, a été créé en 1997 dans le cadre du jumelage de Boghni à Belfort. La réalisation du projet a nécessité l'implication des différents acteurs institutionnels et de la société civile. Dans sa première phase concernant l'édification de la structure d'accueil, le montage financier est réparti entre la commune de Boghni, les services de la wilaya de Tizi-Ouzou et le réseau Med développement. La deuxième phase du projet, gérée par l'Association Nationale du Volontariat *Touiza* l'ANVT⁵³, concerne l'accueil et l'accompagnement des microentreprises. Le financement des projets est assuré par l'association *Touiza* Solidarité en faisant impliquer la communauté d'origine algérienne établie en France.

Dans le cadre du jumelage reliant Tizi-Ouzou à la Roche-Sur-Yon, une tentative de réorientation du partenariat est exprimée par les responsables locaux de la commune de Tizi-Ouzou dans la perspective d'introduire le volet économique. A cet effet, à partir de 2005, plusieurs séminaires d'échange englobant les acteurs institutionnels, le tissu entrepreneurial et la société civile des deux rives ont abouti à un projet global de coopération économique cofinancé par le ministère des affaires étrangères européennes en 2010. Toutefois, aucun projet commun n'a pu être concrétisé dans cette optique suite à la fin du mandat électoral de l'équipe dirigeante de la commune de Tizi-Ouzou en 2012.

Un projet de réhabilitation de la culture du cerisier a été décidé dans le cadre du jumelage reliant Saint-Denis à LNI. Elaboré en partenariat avec l'association

⁵³ Association algérienne créée en 1993 dans le but de promouvoir l'action volontaire (Touiza), de développer l'esprit d'entraide, de solidarité et de l'esprit d'entreprendre et d'assister les jeunes porteurs de projets de développement socio-économique.

Initiatives et Développement local en Méditerranée (ID Méditerranée)⁵⁴, le projet avait pour objectif d'apporter d'éventuelles solutions face au recul de cette culture. Un diagnostic approfondi permettant de repérer les maladies des cerisiers, a été réalisé de 2011 à 2012 par les experts agronomes de d'ID Méditerranée et d'autres agronomes locaux. L'opérationnalisation du projet consiste à mettre en place une équipe locale, constituée des techniciens de la commune et de la subdivision agricole de LNI, pour assurer la mise en œuvre des actions telles que la formation des agriculteurs et la conduite des opérations de base. Le cout total du projet était de 77096 euros pour le compte de la mairie de Saint-Denis⁵⁵. Selon les responsables d'ID Méditerranée « *le projet a permis d'apporter une solution au problème du cerisier qui perdurait depuis près de 30 ans dans la région* ». Toutefois, le président de l'APC de LNI estime que « *ce projet était au-dessous de la moyenne du fait que le recul de la culture du cerisier ne cesse d'être enregistré et que le projet n'a pas permis la redynamisation économique de la région symbolisée par le cerisier* ».

Conclusion :

La para-diplomatie non gouvernementale institutionnalisée menée dans le cadre des initiatives engageant les CT F-A est circonscrite par un arsenal législatif évolutif. Le succès contrasté qu'elle enregistre dans les deux pays découle des processus de décentralisation qui demeurent sous contrôle des pouvoirs publics qui connaissent une forte centralisation privilégiant plutôt les organes déconcentrés en Algérie. Ce qui explique les entraves bureaucratiques et institutionnelles auxquelles sont soumises les structures de gouvernance locales, empêchant ainsi de projeter une stratégie durable des accords de partenariat porteurs de dynamiques territoriales secrétant et impulsant le progrès socioéconomique.

En l'absence de cadres institutionnel et juridique adéquats et de compétences humaines (individuelles et collectives), ces dites dynamiques territoriales semblent subir une léthargie structurelle expliquant les disfonctionnements ou l'échec des accords existants, au lieu et à la place des déclins que connaissent certaines régions.

⁵⁴ Association française localisée à Marseille et créée en 1999. Son objectif est d'œuvrer pour le développement local et durable et le partage au Sud et au Nord de la Méditerranée, en priorité sur l'axe de coopération franco-algérien.

⁵⁵ Naima Hachemi-Douici & Si Djamel Mohammed, op cite. P 86.

La CD dans le domaine économique peut contribuer à long terme à la recomposition territoriale grâce aux déclics et aux innovations introduites dans les systèmes productifs locaux et ce, en s'appuyant sur les réseaux d'échanges permettant aux entreprises de nouer des relations dans le cadre des partenariats durables en collaboration avec les acteurs publics. L'évolution de ces partenariats économiques concerne à la fois les activités traditionnelles ou artisanales ou bien même les activités émergentes.

L'absence d'un diagnostic territoriale élaboré objectivement se traduit par le paroxysme des accords de la CD ciblés dans cette contribution qui fait apparaître de nombreux déphasages teintés de confusions dans les collectivités des deux rives. Le peu de similitudes des caractéristiques physiques de ces territoires est relevé en comparant leurs reliefs (zones de montagne et de plaine) et leurs vocations (agricole ou rurale et urbaine). Les attentes en termes de développement territorial aussi ne semblent pas converger entre les acteurs impliqués dans ces coopérations.

Par contre, les objectifs relevant du domaine de la culture dominent ces partenariats ; néanmoins, ils s'inscrivent dans une optique voulant amorcer des dynamiques favorisant le développement économique. Ce type d'action ou de processus peuvent entraîner des dynamiques territoriales dans le futur. Ceci en mettant à profit les potentialités des ressources territoriales dont disposent les CT en tenant compte des attentes des populations résidentes.

L'aspiration à l'amélioration du niveau de développement recommande la mise en place d'une stratégie prenant en compte les attentes exprimées par les acteurs drivant les accords et ce, dans le cadre de projets en harmonie avec les besoins des populations concernées. Il s'agit de sortir des actions ponctuelles de solidarité et d'assistance humanitaire enclenchées dans des contextes de crises ; ainsi que des activités folkloriques animant souvent les jumelages existants. Enfin, les projets de développement socioéconomiques constituent l'alternative à la pérennisation de ce type de partenariat capable d'amorcer des dynamiques de développement des territoires dans une optique de « *Win-Win* ».

La liste de bibliographie :

Textes juridiques

- Code général des collectivités territoriales (algérien), 2012. JO n° 12. <https://www.joradp.dz/TRV/FCollectivit%C3%A9s%20Territoriales.pdf>.
- Instruction N° 54 du 14 février 2015 du ministère de l'intérieur et des collectivités locales portant la redynamisation des accords de coopération décentralisée des collectivités territoriales algériennes.
- Loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992. <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006078688>.
- Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions français. <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006068736&dateTexte=vig>.
- Loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République. https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=9F7B67D29E16FC503A71FACC2741D125.tplgfr25s_1?cidTexte=JORFTEXT000000722113&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000000002218.
- Loi n° 2005-95 du 9 février 2005 relative à la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement. <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2005/2/9/2005-95/jo/texte>.
- Loi n° 2007-147 du 2 février 2007 relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et de leurs groupements. <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2007/2/2/2007-147/jo/texte>.

Ouvrages

- Adda Bekkouche & Bertrand Gallet, La coopération décentralisée. L'émergence des collectivités et autorités territoriales sur la scène internationale, AFRI, volume II, 2001
- Alain Marie, La coopération décentralisée et ses paradoxes. Paris, Karthala, 2005.
- Alexander Kuznetsov, Theory and Practice of Para-diplomacy. Subnational Governments in International Affairs. London and New York: Routledge, 2015
- André Lecours, Political Issues of Paradiplomacy: Lessons from the Developed World. The Hague: Netherlands Institute of International Relations, Clingendael, 2008.
- César Noizet, La coopération décentralisée et le développement local, les instruments juridiques de la coopération, L'Harmattan, France, 2003.

Impact de la para-diplomatie des collectivités territoriales sur les dynamiques territoriales : étude appliquée
à la coopération décentralisée franco-algérienne

- Iris Boinvilliers, La coopération décentralisée : acteurs, pratiques, procédures : l'appui aux initiatives des collectivités territoriales. Saint Etienne : les éditions GRET, 1996.
- Jan Melissen, Innovation in Diplomatic Practice, Palgrave Macmillan UK, 1999.
- Jan Melissen, Innovation in Diplomatic Practice, Springer, 2016.
- Keith Hamilton & Richard Langhorne, The Practice of Para-diplomacy its Evolution, Theory and Administration. London and New York : Routledge, 2011
- Manuel Duran, Mediterranean Para-diplomacies. The Dynamics of Para-diplomatic Reterritorialization, Leiden and Boston: Brill Nijhoff, 2015
- Nicholas Bayne & Stephen Woolcock, The New Economic Diplomacy: Decision-Making and Negotiation in International Economic Relations. Global Finance, Routledge; third edition, 2011
- R Barston, Modern Diplomacy, Longman, third edition, 2006.

Chapitres dans ouvrages

- Inaki Aguirre, Making Sense of Para-diplomacy? An Intertextual Enquiry about a Concept in Search of a Definition. In, Francisco Aldecoa, Michael Keating, Para-diplomacy in Action. The Foreign Relations of Subnational Governments. London and New York: Routledge, 2013
- Ivo Duchacek, Perforated Sovereignities: Towards a Typology of New Actors in International Relations. In Michel mann, H; Soldatos, P, *Federalism and International Relations, The Role of Subnational Units*; Oxford: Claredon Press, 2001.
- Michael Keating, Regions and International Affairs: Motives, Opportunities and Strategies. In, Francisco Aldecoa, Michael Keating, Para-diplomacy in Action. The Foreign Relations of Subnational Governments. London and New York: Routledge, 2013.
- Rohan Butler, Paradiplomacy. In Sarkissian, A.O(ed), 1961, Studies in Diplomatic History and Historiography. Londongman, 1961, 12–25.
- Stéphane Paquin, La para-diplomatie (Chapitre 3) dans Thierry Balzacq, Frédéric Charillon, Frédéric Ramel (sous dir), Manuel de diplomatie, presses de Sciences Po, 2018.

Thèses et mémoires

- Mochine Karzazi, La coopération décentralisée franco-marocaine : entre coopération au développement et diplomatie économique d'influence. Thèse de doctorat, Université de Cergy Pontoise (France) ; Université Abdelmalek Essaadi (Tétouan, Maroc), 2013, 401 pages, <https://hal.archives-ouvertes.fr>.

Articles dans revues

Impact de la para-diplomatie des collectivités territoriales sur les dynamiques territoriales : étude appliquée à la coopération décentralisée franco-algérienne

- Abdelkader Djeflat, La coopération décentralisée face aux besoins changeants des pays du Sud, inBekkouche, Adda, Gallet Bertrand&Villard Yves, la coopération décentralisée change-t-elle de sens, in revue Collection références, Cités Unies France,2007, P 104-125.
- Arezki Akerkar, La coopération économique décentralisée franco-algérienne : expression d'une nouvelle solidarité ou réaffirmation de la logique marchande ? Mondes en développement, n° 175, 2016, p. 97-112.
- Belaid Abrika, La coopération décentralisée, un levier pour le développement économique territorialisé. Exemples de projets de coopération franco-algérienne, les Wilayates de Bejaia et Tizi-Ouzou, Mondes en développement 2016/3 (n° 175), 2016, p. 59-76. DOI 10.3917/med.175.0059.
- Bruno Boidin & Abdelkader Djeflat, Présentation. Mutations et questions autour de la coopération décentralisée, Mondes en développement 2016/3 (n° 175), 2016, p. 7-22. DOI 10.3917/med.175.0007.
- Cherif Dris, La coopération décentralisée comme politique publique locale à dimension internationale : un exercice de jeu d'acteurs complexe, Revues algériennes des politiques publiques, No 03 février 2014, p 8-25.
- Emmanuelle Santelli, Annexe 1, Les échanges franco-algériens, la nouvelle donne, Sociologie [En ligne], N°3, vol. 1, 2010. <http://journals.openedition.org/sociologie/466>.
- Hans-Kristian Colletis-Wahl, Véronique Peyrache-Gadeau, Bénédicte Serrate, Introduction générale. Les dynamiques territoriales : quelles nouveautés ? Revue d'Économie Régionale & Urbaine, N 2 2008, p 147-157.
- Ivo Duchacek, The International Dimension of Subnational Self- Government, Publius, vol. 14, No. 4, 1984, pp. 5-31.
- Jan Aart Scholte, Globalization, Governance and Corporate Citizenship. Journal of Corporate Citizenship, (Spring), 2001, pp.15-23.
- Magdalena Kania, Beyond the Economic Agenda: Towards a Normative Dimension of Paradiplomacy. In Politicke vedy. [online]. Vol. 22, No. 2, 2019. P 64-65.
- Malika Hattab-Christmann, Dynamiques de développement local et coordinations entre acteurs Entre capital social et proximités. *Redes. Revista do Desenvolvimento Regional*, vol. 12, N 1, enero-abril, 2007.
- Martine Azuelos, Les évolutions de la diplomatie économique américaine. *Géoéconomie*, Hiver 2010 -2011.
- Naima Hachemi-Douici & Djamel Si Mohammed, La conception algérienne de la coopération économique décentralisée : état des lieux, contraintes et perspective pour sa concrétisation, Mondes en développement 2016/3 (n° 175), 2016.

Impact de la para-diplomatie des collectivités territoriales sur les dynamiques territoriales : étude appliquée à la coopération décentralisée franco-algérienne

- Noé Cornago, Diplomacy and Paradiplomacy in the Redefinition of International Security: Dimensions of Conflict and Cooperation. Regional & Federal Studies 9(1), 1999. P 10-57
- Noé Cornago, On the normalization of sub-state diplomacy. The Hague Journal of Diplomacy, N 5 (1-2), 2010, pp.11-36
- Olivier Crevoisier et Hugues Jeannerat, Les dynamiques territoriales de connaissance : relations multilcales et ancrage régional. Revue d'économie industrielle (revue org) 4, n°128, 2009, p 77-79.
- Raymond Saner & Lichia Yiu, International economic diplomacy: Mutations in post-modern times, Netherlands Institute of International Relations' Clingendael', discussion paper (84), 2003, pp.1-37
- Taïb Essaid, La coopération décentralisée des collectivités territoriales algériennes. Revue Algérienne des Politiques Publiques. N 5- Octobre 2014.

Articles de presse

- Viviane Forson, Coopération - Algérie-France : les chiffres pour comprendre ». Actualité économie. Le point du 08-04-2016. www.lepoint.fr/economie/cooperation-algerie-france-les-chiffres-pour-comprendre-08-04-2016-2030830_28.php#

Forums

- Cites-Unies-France, synthèse de la journée sur la coopération économique décentralisée, conférence régionale tenue à Lille, 20/06/2012. http://www.cd2e.com/sites/default/files/international/synthèse_conf_CEDjuin2012.pdf.
- George Morin, compte-rendu du groupe-pays Algérie de Cités-Unies-France, 2019. http://cites-unies-france.org/IMG/pdf/cr_gp_alge_rie.pdf?8808/2609f73a4614f4a9185b820a2b3be995f4a3a813

Etudes et Rapport

- Bernard Husson, Coopération décentralisée et cycle de projet : approche méthodologique. Centre International d'Études pour le Développement Local (CIEDL), 2006. <http://www.codatu.org/wp-content/uploads/Cooperation-décentralisée-et-cycle-de-projet-approche-méthodologique-Bernard-Husson.pdf>
- Bernard Husson & Mahamadi Diawara, Evaluation de la coopération décentralisée franco-malienne, Direction générale de la coopération internationale et du développement, Ministère des affaires étrangères, 2003.
- Jean Pierre Bernard, Atlas national des populations immigrées. Secrétariat général à l'immigration et à l'intégration. Département des statistiques, des études

Impact de la para-diplomatie des collectivités territoriales sur les dynamiques territoriales : étude appliquée à la coopération décentralisée franco-algérienne

et de la documentation. Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, 2012. www.immigration.interieur.gouv.fr

- Patrice Noisette & Virgine Rachmuhl, Coopération décentralisée et développement urbain. L'intervention des collectivités territoriales, Direction générale de la coopération internationale et du développement. Ministère des affaires étrangères et européennes. France, 2007

Dictionnaires

- Roger Brunet, Robert Ferras et Hervé Thery Les mots de la géographie. Dictionnaire critique, Coll. Dynamiques du Territoire, Reclus - La Documentation Française, Paris, 1992, 470 p.

Sites Web

- Ambassade de France à Alger, Document cadre du partenariat 2013/2017. axes prioritaires de coopération franco-algérienne. www.ambafrance-dz.org/AXES6PRIORITAIRES6D6INTERVENTION
- Atlas français de la coopération décentralisée, Délégation pour l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales, 2017. <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/cncdext/dyn/public/atlas/accesMonde.html>.
- Déclaration d'Alger de décembre 2012 : www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/declaration2012-signee_cle0e89c7.pdf.
- Site du Ministère de l'intérieur et des collectivités locales, <https://www.interieur.gov.dz/index.php/fr/le-ministere/le-minist%C3%A8re/cooperation-et-partenariat.html#faqnoanchor>.